INSTITUTION

DES

SOURDES-MUETTES

POUR LA

PROVINCE DE QUEBEC

401 RUE ST. DENIS, - - - MONTREAL.

CET Établissement est dirigé par les Sœurs de la Providence. Situé à l'extrémité nord-est du Mont-Royal, il jouit d'un des plus beaux points de vue de la Cité, du fleuve et des localités environnantes, et offre la salubrité de la campagne en même temps que les avantages de la ville.

Le but que se proposent les Directrices est de rendre leurs élèves capables de remplir leurs devoirs religieux et sociaux.

Par l'enseignement de *la parole*, de *la lecture sur les lèvres* et *du langage écrit*, elles les mettent en état de communiquer avec la société.

Elles leurs donnent les diverses connaissances indispensables à la formation de l'esprit et du cœur.

Elles les préparent à se rendre utiles à elles-mêmes et à leurs familles en les formant à la tenue d'une maison, aux ouvrages manuels qui conviennent le mieux à leur condition, et en leur inculquant des habitudes de travail, de bonne tenue, d'ordre et de propreté.

La plus grande attention est donné au développement des forces physiques et aux soins spéciaux que requiert souvent chez la Sourde-Muette une constitution défectueuse.

Le régime est maternel, et rien n'est négligé pour remplacer la tendre sollicitude des parents.

Les élèves, qui en sont jugées capables, suivent la *méthode orale* qui consiste à les faire parler, à les mettre en état de comprendre ceux qui leur parlent et à les instruire de vive voix.

Le Français et l'Anglais est enseigné indistinctement au choix des parents.

La rentrée a lieu le premier mardi de Septembre. **Toutes doivent arriver a cette date.**

Conditions :

Pension et Instruction (an. scol.)..	$125 00	Payable invariablement, moitié a la rentrée, et moitié le 1er Février.
Blanchissage.....	10 00	
Soins Médicaux.....	2 00	Payables à la rentrée.
Couchette et Sommier.....	1 00	
Façon de la robe et de la collerette de costume.....	1 00	

Le Matelas et les autres garnitures du lit peuvent être fournis par les parents, ou loués à volonté aux prix suivants :

Matelas et 2 Oreillers.....	$1 50	Payables d'avance, en 2 termes.
1 Couvrepieds Blanc.....		
1 do de Couleur.....		
2 Couvertures de Laine.....		
4 Draps de Coton.....	3 50	
2 Taies d'Oreillers Blanches..		
2 do do de Couleur		

Les Livres et autres fournitures sont à la charge des parents.

Un depôt d'au moins $3.00 doit être fait à la rentrée, pour fournitures ou dépenses imprévues.

Uniforme :

Petits Collets blancs en Toile ou Coton ; 1 Voile de Net noir, uni ; 1 Tablier noir ; 1 Chapeau noir d'été avec garniture noire ; 1 Manteau noir ; 1 Robe noire sans garniture et 1 Collerette. (Ces deux derniers articles doivent être confectionnés dans l'établissement sur le modèle qui y est adopté.)

Trousseau :

6 Chemises.
6 Paires de Caleçons d'été.
3 do do d'hiver.
6 do Bas d'été.
6 do do d'hiver.
3 do Bottines.
1 do Claques.
4 Robes.
6 Tabliers de Couleur.
12 Mouchoirs de poche.
6 Essuie-mains.
3 Robes de Nuit.
4 Bonnets de Nuit.
1 Casque.
1 Nuage.
Mitaines.
Grands Bas d'hiver ou Pardessus.
1 Manteau commun
1 Casque — 1 Nuage
1 Paire de Mitaines
1 Chapeau de Paille.
Pour les récréations
1 Couteau—1 Fourchette.
1 Grande et une petites Cuillères.
1 Pot à thé—3 Assiettes.

Savon—Peignes—Brosses—Cirage—Aiguilles—Fil—Laine, etc.—

Tout ce qui est nécessaire pour l'entretien et le raccommodage du linge.

Chaque Elève doit fournir son extrait de Baptême à son entrée.

Renseignements.

Qu'on doit donner en demandant l'entrée d'une Sourde-Muette :

1. Quels sont ses noms et prénoms ?

2. où est-elle née ?

3. Quand est-elle née ?

4. Est-elle *sourde de naissance*, ou à *quel âge*, et *comment* l'est-elle devenue ?

5. A-t-elle eu la Petite Vérole ? Si oui, à quelle époque ?

6. Quand a-t-elle été vaccinée avec succès ?

7. Sonffrent-elle de quelqu'affection nerveuse ou de quelqu'autre maladie ou infirmité ?

8. Quel est l'état ordinaire de sa santé ?

9. Combien a-t-elle de frères et de sœurs ?

10. Quel est l'âge de l'ainé des enfants ?

11. A-t-elle quelques parents Sourds-Muets et comment le sont-ils devenus ?

12. Y avait-il parenté entre le père et la mère avant leur mariage et à quel degré :

13. Quels sont les noms et prénoms du père et de la mère ?

14. Quel est leur état ?

15. Quels sont la Station du Chemin de Fer et le Bureau de Télégraphe les plus rapprochés de la résidence des parents ou du tuteur.